

COMPAREZ LE « TRAITE CONSTITUTIONNEL » ET LE TRAITE DE NICE
ET FAITES - VOUS UNE OPINION!

LE TRAITE Etablissant une CONSTITUTION POUR L'EUROPE		LE TRAITE DE NICE	LES NOUVEAUTES PAR RAPPORT AU TRAITE DE NICE	QUELLE EST VOTRE OPINION?
(1)	(1Bis)	(2)	(3)	(4)
Version consolidée provisoire (nouvelle numérotation) CIG 87/1/04 REV 1	Ancienne numérotation CIG 86/04	Version consolidée du Traité de Nice (le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne) Journal officiel des CE C/325 du 24.02.2002		Donnez votre opinion par une appréciation sommaire ou globale, par exemple : ++ , ou +, ou 0, ou - , ou - -, sur les avancées ou les régressions du traité constitutionnel par rapport au traité de Nice

LA PARTIE II DU TRAITE CONSTITUTIONNEL

Partie II LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX	Partie II	(LA CHARTE PROCLAMEE A NICE le 7 décembre 2000)	(LES CHANGEMENTS PAR RAPPORT A LA CHARTE PROCLAMEE A NICE)	
Le texte de la Charte est intégré dans le traité constitutionnel et acquiert à ce titre une force contraignante. Cependant, le respect de la Charte ne s'impose qu'aux actes de l'Union ou lorsque les Etats membres agissent dans le cadre d'une législation européenne.		La Charte « proclamée » solennellement à Nice n'a aucune valeur juridique contraignante	Pour mémoire : le projet de la Convention avait déjà ajouté au texte de la Charte proclamée à Nice un certain nombre de dispositions d'interprétation et de précisions visant à limiter la portée de la Charte (= restreindre la possibilité pour les citoyens d'invocation devant le juge). Le texte final de la CIG ajoute encore quelques précisions dans ce sens.	
Préambule			5 ^{ème} alinéa : ajout d'une précision supplémentaire	
TITRE I : Dignité	Titre I			
Art. II-61 : Dignité humaine	Art. II-1			
Art. II-62 : Droit à la vie				
Art. II-63 : Droit à l'intégrité de la personne				
Art. II-64 : Interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants				
Art. II-65 : Interdiction de l'esclavage et du travail forcé				

LE TRAITE ETABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE		LE TRAITE DE NICE	LES NOUVEAUTES PAR RAPPORT AU TRAITE DE NICE	QUELLE EST VOTRE OPINION?
(1)	(1Bis)	(2)	(3)	(4)
Version consolidée provisoire (nouvelle numérotation) CIG 87/1/04 REV 1	Ancienne numérotation on CIG 86/04	Version consolidée du Traité de Nice (le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne) Journal officiel des CE C/325 du 24.02.2002		Donnez votre opinion par une appréciation sommaire ou globale, par exemple : ++ , ou +, ou 0, ou - , ou - -, sur les avancées ou les régressions du traité constitutionnel par rapport au traité de Nice
Titre II : Libertés				
Art. II-66 : Droit à la liberté et à la sûreté				
Art. II-67 : Respect de la vie privée et familiale				
Art. II-68 : Protection des données à caractère personnel				
Art. II-69 : Droit de se marier et droit de fonder une famille				
Art. II-70 : Liberté de pensée, de conscience et de religion	Art. II -10			
Art. II-71 : Liberté d'expression et d'information				
Art. II-72 : Liberté de réunion et d'association				
Art. II-73 : Droit à l'éducation				
Art. II-74 : Droit à l'éducation				
Art. II-75 : Liberté professionnelle et droit de travailler				
Art. II-76 : Liberté d'entreprise				
Art. II-77 : Droit de propriété				
Art. II-78 : Droit d'asile				
Art. II-79 : Protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition				
Titre III : Egalité				
Art. II-80 : Egalité en droit	Art. II -20			
Art. II-81 : Non-discrimination				
Art. II-82 : Diversité culturelle, religieuse et linguistique				
Art. II-83 : Egalité entre hommes et				

LE TRAITE ETABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE		LE TRAITE DE NICE	LES NOUVEAUTES PAR RAPPORT AU TRAITE DE NICE	QUELLE EST VOTRE OPINION?
(1)	(1Bis)	(2)	(3)	(4)
Version consolidée provisoire (nouvelle numérotation) CIG 87/1/04 REV 1	Ancienne numérotati on CIG 86/04	Version consolidée du Traité de Nice (le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne) Journal officiel des CE C/325 du 24.02.2002		Donnez votre opinion par une appréciation sommaire ou globale, par exemple : ++ , ou +, ou 0, ou - , ou - -, sur les avancées ou les régressions du traité constitutionnel par rapport au traité de Nice
femmes				
Art. II-84 : Droits de l'enfant				
Art. II-85 : Droits des personnes âgées				
Art. II-86 : Intégration des personnes handicapées				
Titre IV : Solidarité				
Art. II-87 : Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise				
Art. II-88 : Droit de négociation et d'actions collectives				
Art. II-89 : Droit d'accès aux services de placement				
Art. II-90 : Protection en cas de licenciement injustifié	Art. II -30			
Art. II-91 : Conditions de travail justes et équitables				
Art. II-92 : Interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail				
Art. II-93 : Vie familiale et vie professionnelle				
Art. II-94 : Sécurité sociale et aide sociale				
Art. II-95 : Protection de la santé				
Art. II-96 : Accès aux services d'intérêt économique général				
Art. II-97 : Protection de l'environnement				
Art. II-98 : Protection des consommateurs				
Titre V : Citoyenneté				
Art. II-99 : Droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen				

LE TRAITE ETABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE		LE TRAITE DE NICE	LES NOUVEAUTES PAR RAPPORT AU TRAITE DE NICE	QUELLE EST VOTRE OPINION?
(1)	(1Bis)	(2)	(3)	(4)
Version consolidée provisoire (nouvelle numérotation) CIG 87/1/04 REV 1	Ancienne numérotati on CIG 86/04	Version consolidée du Traité de Nice (le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne) Journal officiel des CE C/325 du 24.02.2002		Donnez votre opinion par une appréciation sommaire ou globale, par exemple : ++ , ou +, ou 0, ou - , ou - -, sur les avancées ou les régressions du traité constitutionnel par rapport au traité de Nice
Art. II-100 : Droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales	Art. II -40			
Art. II-101 : Droit à une bonne administration				
Art. II-102 : Droit d'accès aux documents				
Art. II-103 : Médiateur				
Art. II-104 : Droit de pétition				
Art. II-105 : Liberté de circulation et de séjour				
Art. II-106 : Protection diplomatique et consulaire				
Titre VI : Justice				
Art.II-107 : Droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial				
Art. II-108 : Présomption d'innocence et droits de la défense				
Art. II-109 : Principes de légalité et de proportionnalité des délits et des peines				
Art. II-110 : Droit à ne pas être jugé ou puni pénalement deux fois pour une même infraction	Art. II -50			
Titre VII : Dispositions générales régissant l'interprétation et l'application de la Charte	Titre VII			
Art. II-111 : Champ d'application	Art. II -51			
Art. II-112 : Portée et interprétation des droits et des principes	Art. II -52		Pour mémoire : le projet de la Convention avait déjà ajouté au texte de la Charte proclamée à Nice les par. 4, 5 et 6 visant à limiter la portée de la Charte (= restreindre la possibilité pour les citoyens d'invocation devant le juge).	

LE TRAITE ETABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE		LE TRAITE DE NICE	LES NOUVEAUTES PAR RAPPORT AU TRAITE DE NICE	QUELLE EST VOTRE OPINION?
(1)	(1Bis)	(2)	(3)	(4)
Version consolidée provisoire (nouvelle numérotation) CIG 87/1/04 REV 1	Ancienne numérotation CIG 86/04	Version consolidée du Traité de Nice (le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne) Journal officiel des CE C/325 du 24.02.2002		Donnez votre opinion par une appréciation sommaire ou globale, par exemple : ++ , ou +, ou 0, ou - , ou - -, sur les avancées ou les régressions du traité constitutionnel par rapport au traité de Nice
			Nouveau par. 7 : ajout d'une précision supplémentaire	
Art. II-113 : Niveau de protection	Art. II -53			
Art. II-114 : Interdiction de l'abus de droit	Art. II -54			